



AIDE INGENIERIE

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Afin de conserver une diversité d'offre d'hébergements touristiques dans une démarche de qualité et de performance, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc soutient les projets des hébergements touristiques, en complément de la démarche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Bénéficiaires

- Centres de vacances et centres d'accueil pour enfants,
- Auberges de jeunesse,
- Centres internationaux de séjours,
- Villages vacances du secteur de l'économie sociale et solidaire,
- Maisons familiales de vacances,
- Gîtes de groupes,
- Hôtellerie familiale,
- Hôtellerie de plein air,
- Refuge,
- Hébergement hybride.

Accompagnement proposé

La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les investissements des hébergements touristiques (création, rénovation ou extension), avec une aide de 15% à 30% selon les typologies d'hébergements. Pour les centres de vacances accueillant des classes de neige, le taux d'intervention peut être porté à 50% maximum (dont 20% de bonus dans le cadre du Plan Montagne).

Ces aides à l'investissement doivent faire l'objet d'une ingénierie préalable, réalisée par un prestataire spécialisé.

La Communauté de Communes soutient les études de faisabilité nécessaires, en complément de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aides à l'ingénierie – étude de faisabilité

La Région prend en charge 50% du coût HT de l'intervention d'un prestataire missionné par l'établissement touristique, pour réaliser l'étude de faisabilité, selon les besoins identifiés préalablement.

→ La Communauté de Communes prend en charge 30% du coût, afin d'atteindre 80% de financement de l'ingénierie avec l'aide régionale.

Contenu de l'étude : **étude de faisabilité**

- définition du produit (sur les plans quantitatif et qualitatif) : unités d'hébergements, niveau de confort, équipements et services complémentaires, etc
- projet architectural
- analyse marketing/commerciale du projet : cibles clientèles, politique tarifaire, stratégie commerciale, etc.
- analyse économique et financière : prévisionnels de gestion à 3/5 ans argumentés, retour sur investissement et plan de financement

Formulaire de demande d'aide

Etude de faisabilité

Type d'hébergement :

- Centres de vacances et centres d'accueil pour enfants
- Auberges de jeunesse
- Villages vacances du secteur de l'économie sociale et solidaire
- Maisons familiales de vacances
- Hôtellerie familiale
- Refuge
- Centres internationaux de séjours
- Gîtes de groupes
- Hôtellerie de plein air
- Hébergement hybride

Données relatives au demandeur

Nom et Prénom :

Qualité (par rapport au projet) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel : @ **Site Internet de l'établissement :**

Nom de l'établissement :

N° SIRET :

Adresse de l'établissement (existant ou futur dans le cas d'un projet de création) :

Propriétaire des murs :

Propriétaire du fonds de commerce :

Exploitant :

Type de contrat d'exploitation (bail, DSP, etc.) :

sollicite la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc pour recevoir une aide financière «Aide ingénierie hébergements touristiques» pour la réalisation d'une étude de faisabilité, préalablement aux travaux envisagés.

Données relatives aux travaux

Il s'agit d'un projet de : Création

Rénovation

Extension

Objectifs (exemples : création ou reprise d'activité, amélioration du confort, adaptation aux attentes des clientèles, création de nouveaux produits/prestations/services, repositionnement (changement de catégorie et/ou de clientèle) d'un hébergement existant, etc.)

Les travaux / investissements nécessaires et les espaces concernés

Le montant prévisionnel des travaux :

A quelle échéance souhaitez-vous réaliser l'investissement ?

Le

Signature du bénéficiaire

PROCEDURE DE DEMANDE D'AIDE A L'INGENIERIE – ETUDE DE FAISABILITE

Justificatifs à fournir lors du dépôt de la demande d'aide pour l'étude de faisabilité

- Formulaire de demande de subvention rempli et signé
- RIB ou IBAN
- Devis de l'étude de faisabilité
- Calendrier prévisionnel des travaux

Votre demande est instruite

Le dossier est alors présenté au Conseil communautaire de la CCVCMB pour attribution de l'aide.

Le conventionnement

Suite à la décision du Conseil communautaire, vous recevez un courrier de notification, adossé à une convention attributive de subvention indiquant l'assiette éligible et le montant de l'aide. Elle précise les échéances pour le début et la fin de l'opération, et les conditions de versement de l'aide.

Dossier envoyer à :

Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

BP 91 / 74400 Chamonix

04 50 53 24 01 / delphine.rey@ccvcmb.fr